



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 mars 2026



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 2 mars 2026 à 19h30, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et M. Nikolas Brandl-Potvin.

Absence : Aucune

Greffier d'assemblée : Félix Nunez, directeur général et greffier-trésorier par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR**
- 3. GREFFE**
- 3.1. Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
- 3.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement No 478 – Édifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 3.3. Avis de motion et présentation du projet de règlement No 479 – éthique et de déontologie des employés municipaux
- 3.4. Avis de motion et présentation du projet de règlement No 480 – Édifiant la régie interne des comités et modifiant le règlement No 461
- 3.5. Résolution – Abrogation de la résolution No 201-139 – Politique d'allocation de départ pour les conseillers
- 1. GESTION CONTRACTUELLE**
- 2. RESSOURCES FINANCIÈRES**
- 5.1 Rapport des dépenses encourues
- 3. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
- 5. ADMINISTRATION**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

28-03-2026



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 mars 2026

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Stéphanie Jodoin d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

29-03-2026

3.1 Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026

Il est proposé par Martin Harvey d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

30-03-2026

3.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 478 – ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Stéphanie Jodoin donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement numéro 478 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

31-03-2026

3.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 479 – ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Nikolas Brandl-Potvin donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement numéro 479 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

32-03-2026

3.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 480 – ÉDICTANT LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 461

Denis Savard donne l'avis de motion que ce conseil procédera à l'adoption du règlement numéro 480 sur la régie interne des comités. Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine réunion régulière ou extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

33-03-2026

3.5 Abrogation de la résolution No 201-139 – Politique d'allocation de départ pour les conseillers

Il est proposé par Maurice Boivin d'abroger la résolution No 201-139 concernant la Politique d'allocation de départ pour les conseillers.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

SÉANCE ORDINAIRE

2 mars 2026

4. GESTION CONTRACTUELLE

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues

Dépenses encourues		
	Février	Commentaires
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans / CMQ	13 063,91 \$	Quote -Part SPA
Transport collectif		
Sécurité civile et incendie		
Voirie	1 144,23 \$	
Électricité et chauffage	3 031,18 \$	
Informatique - Achat et maintien	456,60 \$	
Services juridiques et cours municipal		
Services professionnels		
Hygiène du milieu et aménagement	2 429,93 \$	Factures Nordikeau
Entretien des bâtiments et infrastructures	1 934,77 \$	Entretien système de chauffage
Activités sport, loisir et culture	500,00 \$	Prolongement piste ski de fond
Don et commandite		
Équipement de bureau et fournitures	70,19 \$	
Remises gouvernementales	9 060,58 \$	
Machinerie et équipements		
Téléphonie, internet et communication	88,44 \$	
Comptabilité	17 223,26 \$	2e facture pour l'audit
Frais d'administration	1 932,31 \$	Facture trimestrielle FQM
Frais de représentation, formation, perfectionnement et association	1 787,63 \$	Formation FQM
Total	52 723,03 \$	

6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

6.1 Informations sur les activités sportives du 6 mars

Mme la Mairesse fait le suivi des activités qui auront lieu lors de la semaine soit le 4 et 6 mars.

6.2 Suivi sur les Comités Citoyens

Mme la Mairesse fait le suivi des rencontres des comités citoyens en cours et de la nature de leurs activités.

6.3 Mise en place d'une planification stratégique municipale

Mme la Mairesse fait le suivi des actions réalisées par le comité de la planification stratégique et bien sûr de la raison d'être de la planification stratégique et de l'implication citoyenne à venir.

7 RESSOURCES HUMAINES

8 ADMINISTRATION

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h et se termine à 20h10.



No de résolution
ou annotation

34-03-2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
2 mars 2026

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Maurice Boivin de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, monsieur Félix Nunez, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Félix Nunez, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Myriam Thériault, mairesse